

CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY

Compte-rendu - Séance du Mardi 6 décembre 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le six du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf novembre deux-mil-vingt-deux, s'est réuni, à la Salle des fêtes sous la présidence de Adrien AUFÈVRE, Maire.

Membres présents :

- BOUCHARD Gilles, 1^{er} adjoint
- BOULET Sylvie, 2^{ème} adjoint
- BARLE Fabrice, 3^{ème} adjoint
- ELSENER Éric, conseiller municipal
- GAGET Cyril, conseiller municipal
- HÉRAULT Sandrine, conseillère municipale
- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale
- PIFFAULT David, conseiller municipal

Absent(e)s excusé(e)s :

FIEVET Françoise, conseillère municipale a donné pouvoir à Gilles BOUCHARD
CHAFFAUD Claudine, conseillère municipale a donné pouvoir à Sylvie BOULET
VALIGNAT Philippe, conseiller municipal a donné pouvoir à Fabrice BARLE

Absents :

MARIEN Olivier, conseiller municipal
LÉGARÉ Yoan, conseiller municipal

Secrétaire de séance: Anne-Lise PARÉ

Ouverture de séance : 19h07

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 18 octobre 2022,

2022-12-01- Subvention Téléthon 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de l'association AFM Téléthon concernant une demande de subvention pour 2023.

Début 2022 le Conseil Municipal a octroyé la somme de 100€ à cette association ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité Pour, de ses membres présents et représentés,

- ACCEPTE d'allouer la somme de 100 € à l'AFM Téléthon pour 2023

Arrivée à 19h13 de Mme Hérault

2022-12-02- Subvention COMICE AGRICOLE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant du Président du Comice Agricole du Canton de St Pierre le Moutier concernant une demande de subvention pour la manifestation prévue en aout 2023.

Monsieur Le Maire propose la somme de 900 € pour 2023.
(pour rappel : subvention octroyée en 2007 : 900€ et 2014 : 800€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité Pour de ses membres présents et représentés,

- ACCEPTE d'allouer la somme de 900 € au COMICE AGRICOLE de St Pierre le Moutier pour 2023

2022-12-03- Subvention exceptionnelle Centre de Long Séjour 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de la trésorière adjointe du Club du Bel Air de St Pierre le Moutier concernant une demande de subvention pour un projet de boutique ambulante pour les résidents.

Monsieur Le Maire propose la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix Pour et 2 Abstentions, de ses membres présents et représentés,

- ACCEPTE d'allouer la somme de 150 € au CLS de St Pierre le Moutier

Arrivée à 19h26 de M. GAGET

2022-12-04- Loyers local commercial et habitation

Depuis le 01 octobre 2022 la commune de Livry loue un local commercial ainsi qu'une maison à usage d'habitation à M. Laurent CRETIN et M. Laurent SANTANIELLO lui appartenant situé respectivement aux 4 et 2 route du Veudre, moyennant un loyer mensuel sans les charges de 250 € pour le local commercial et 350 € pour le logement.

Durant le mois d'octobre 2022, de gros travaux ont été entrepris, travaux nécessaires aussi bien dans le local que dans le logement.

Dans ces conditions, les locataires n'ont pu jouir correctement de leurs locaux.

A titre d'indemnisation, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accorder aux locataires une remise gracieuse correspondant à un mois de loyer soit la somme de 600,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCORDE aux locataires la remise gracieuse de 600 € sur les loyers dus par Mrs CRETIN et SANTANIELLO pour le mois de novembre 2022, soit 600,00 € / mois ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité Pour de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTTE la remise gracieuse sur le loyer de novembre pour le local restaurant et son logement**

2022-12-05 – Admissions en non-valeurs et créances éteintes

Afin d'apurer la comptabilité relative à la commune de Livry, la Perceptrice de la Trésorerie de Saint Pierre le Moûtier a transmis la liste des créances irrécouvrables.

- Les « **Admissions en non-valeurs** » (article 6541) :
 - Pour le budget « eau », cela représente 1,03 €,
 - Pour le budget « commune », cela représente 257.85 €,
- Les « **créances éteintes** » (article 6542) :
 - Pour le budget « eau », cela représente : 94.32 €,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité Pour, de ses membres présents et représentés

APPROUVE les montants des admissions en non-valeur et créances éteintes présentés.

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et autorise à signer tous documents s'y rapportant.

2022-12-06 – Centre de Gestion 58 – Suivi médical des agents

Le Pôle santé Sécurité au Travail (SST) du CDG deviendra autonome au 1^{er} janvier 2023, sous le statut d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Le nouveau GIP SST proposera un service renforcé et pluridisciplinaire, grâce à la présence de 2 médecins avec l'objectif d'un troisième recrutement.

S'agissant de la Gouvernance et du fonctionnement du futur GIP, les 4 membres fondateurs (Etat, Conseil Départemental, Ville de Nevers et Centre de Gestion) ont décidé que les collectivités affiliées au CDG seraient représentées par Madame La Présidente du Centre de Gestion.

A cet effet, il convient donc pour chaque collectivité affiliée au CDG de donner mandat à ce dernier par voie de délibération afin d'être représentée au sein de cette nouvelle structure.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de prévention dans la fonction publique territoriale,
- Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent,
- Considérant que le service de médecine professionnelle relève de la compétence du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre.
- Considérant la création au 1^{er} janvier 2023 d'un groupement d'intérêt public Service santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre dont le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre sera membre.
- Considérant que le GIP Santé assurera l'ensemble des missions en matière de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents relevant de ses membres.
- Considérant que les collectivités affiliées au centre de gestion ont la possibilité de se faire représenter par cette structure au GIP santé et de continuer à bénéficier du suivi médical de leurs agents.

le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

- 1- Que la commune de LIVRY sera représentée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre au sein du GIP santé pour le suivi médical de ses agents.**

- 2- **De participer au financements des cotisations de ses agents pour le volet suivi médical et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.**
- 3- **D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

INFORMATIONS DIVERSES

AGENTS :

- Les entretiens professionnels des agents de la commune ont eu lieu fin novembre en présence de Sylvie Boulet. Ils se sont bien déroulés et il n'y a pas de changement à signaler pour 2023.
- **Subvention Prévention Routière** (courrier demande de subvention) : les élus présents décident de ne pas verser de subvention.
- **Subvention USPP section FOOT** (courrier demande de subvention) : décision à prendre en 2023.
- **Vœux du Maire et Conseil Municipal** : mardi 24 janvier 2023, 19 heures à la salle des fêtes
La présence aux vœux du président de la Ville à joie est sollicitée afin de présenter l'entreprise.

CCAS

- Le Noël des enfants a eu lieu le vendredi 2 décembre. Environ cinquante enfants étaient présents. Le thé dansant des aînés aura lieu le 10 décembre à 15 heures. Il est constaté une baisse des inscriptions par rapport aux années précédentes. Il est à noter deux démissions au sein du CCAS : Mmes FIEVET Françoise et TARTARIN Lydia. La prochaine réunion aura lieu début d'année 2023. Il sera proposé de réfléchir à de nouveaux cadeaux de naissance et de mariage pour 2023.

Le Comité des Fêtes organise le Noël des enfants au lavoir de Rioussé le 10 décembre à 19 heures.

- **Bilan visite présidentielle** : La commune de Livry a eu l'opportunité de recevoir M. François HOLLANDE. Sa venue a été l'occasion d'offrir une belle vitrine à la Ville à Joie. La visite de M. HOLLANDE s'est bien déroulée.
- M. le Maire s'est rendu à l'Elysée suite à l'invitation reçue de la part de l'association des Maires de France.
- **Terrain Bayolle** : pour Rappel ; Afin d'entretenir les parcelles E 1131, 2730 m² et E 1130m², 1614 m² situées à la Bayolle et appartenant à la commune, il a été proposé à un administré d'installer des moutons. Le conseil était d'accord pour proposer un comoda entre la commune et cette personne. Le

secretariat de mairie a envoyé le document demandé par le notaire le 21 octobre 2022 et a relancé l'office notarial le 29 novembre 2022.

- **SITS bilan réunion** : les budgets des transports et des fournitures scolaires du collège sont déficitaires. Par conséquent, une augmentation des tarifs interviendra en 2023. (de 47€ par enfants à 49€) ; IL y a une augmentation des inscription au bus pour les enfants de la commune (75 enfants inscrits), il y a aura donc une augmentation de la cotisation pour la municipalité de 152€. Revoir avec M. FAVARCQ le parcours du bus au niveau de la place de la mairie (manœuvre dangereuse).

- **Ecole** : Une première réunion concernant le projet TER avait réuni Mme GIEN et les élus de Livry puis une seconde réunion avait eu lieu à Chantenay Saint Imbert en présence des élus locaux. Monsieur VACHER Loïc est le coordinateur du projet. La prochaine réunion sera organisée le 23 janvier 2023.(mise en place du petit-déjeuner organisé par le centre social à partir du 1^{er} janvier ; Mme Gien a décidé que seul les primaires de St Pierre le Moutier pourraient en bénéficier une fois par mois, 20 minutes pris sur le temps scolaire)

VOIRIE : Un rendez-vous est programmé le 15 décembre 2022 à 14 heures avec le responsable de la voirie départementale Monsieur Chesneau afin d'aborder le sujet de la traversée du bourg et sécurisation de l'école.

- **Manifestations 2023** : les associations se sont réunies pour établir le calendrier des manifestations en 2023.

- Printemps de la moto au mois d'avril et la brocante au mois de septembre organisés par le club des motards
- Le comité des fêtes participe activement à la vie de commune :
Il ne reconduira pas le cinéma en plein air .
Un char sera confectionné par le comité des fêtes à l'occasion du Comice agricole en 2023.
- La commune ne renouvellera pas le printemps de l'art ni le jour de la nuit. Mais elle maintiendra la fête de la musique et la fête nationale (16/07).
- A voir pour des concerts de Laurent Ducrot

Gilles Bouchard précise qu'il n'est peut-être pas nécessaire de faire une animation dans chaque hameau et peut être organiser une manifestation pour un hameau différent chaque année

- Les nouveaux restaurateurs ont fait savoir qu'ils souhaitent faire vivre le parc du restaurant durant la période estivale.

- **Chantier Boulangerie Epicerie** : les travaux réalisés par l'entreprise Nièvre Concept avancent bien. L'extension pour le fournil est en cours.

- **MUSEE de la VIGNE** : William, le potier, installé au musée de la vigne a déménagé ce week-end à Apremont ou tout sera centralisé : logement, atelier et boutique pour son activité afin de réduire les coûts. Le musée de la vigne est donc disponible pour une nouvelle activité. La commune a été sollicitée par une personne pour une activité prochaine.

- **Commission Travaux** :

Une entreprise va réaliser un devis pour l'étanchéité du lavoir et un 2^{ème} devis est en attente.

Il avait été prévu 15 000€ de budgets pour réaliser des travaux dans les logements locatifs et 11 000€ pour les bâtiments communaux.

50 000€ ont été attribués aux travaux sur l'année 2022 :

- Installation d'abribus
- Entretien chauffage logements locatifs
- Changement de chaudière pour pompe à chaleur logement locatif
- Rafraîchissement du logement du restaurant et isolation
- Peintures, isolation des logements locatifs
- Traitement de charpente logement locatif
- Peintures et mise aux normes de l'électricité des classes de l'école
- Travaux à la mairie
- Vestiaire du terrain de foot.
- Plantation d'arbres fruitiers au verger de sauvegarde en remplacement de 4 arbres morts

Pour 2023, il est prévu de terminer les projets en cours ; la plantation d'arbres dans le parc du restaurant (platane et tilleul). La réparation du lavoir et les travaux de la terrasse du restaurant seront prioritaires en 2023 mais également la couverture en tuiles des abribus

Il est à souligner que les revenus locatifs ont été en hausse de 7 000€ en 2022 en comparaison à l'année 2021.

Commission scolaire : Compte rendu de la réunion du 15 novembre : le dispositif « petit-déjeuner à l'école » va être mis en place début 2023 pour les classes allant du CP au CE2. Il s'agira dans un premier temps d'un petit-déjeuner par mois d'une durée de 20 minutes sur le temps scolaire.

Les cours moyens ne sont pas concernés par le dispositif. Il a été demandé de revoir avec Mme GIEN pour que ces élèves puissent également en bénéficier.

L'Etat remboursera 1,30€/ petit-déjeuner / enfant. Le centre social se chargera de la logistique et le SICC de l'aspect financier.

Les enfants sont globalement satisfaits du nouveau prestataire en charge de la confection des repas de cantine. Il y a moins de déchets à la cantine.

Le cuisinier est venu avant les vacances de la Toussaint pour visiter les écoles et rencontrer le personnel des cantines. Un courrier bilan de la visite a été adressé aux 2 communes.

Malgré la remise en place des tickets par le SICC, il y aurait toujours des impayés de certaines familles.



-Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de penser à rédiger les articles pour le Bulletin municipal et de les envoyer par mail à la mairie.

-La DDT de la Nièvre a choisi Livry comme commune pilote au niveau du RNU ;
Inviter un agent de la DDT à un prochain conseil pour expliquer le fait que Livry soit « commune pilote »

(Aide pour la construction de l'atlas de la biodiversité communal)

- Fin des travaux d'enfouissement au hameau de Taloux (budget 70 000 €)
- Installation du sapin devant la mairie et kakémonos de Noël par les agents, avec la nacelle, prévue le 12 décembre.

Séance Levée à 21h10

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

Le Maire, Adrien AUFEVRE

La secrétaire de séance, Anne-Lise PARÉ

LES ADJOINTS		
Fabrice BARLE	Gilles BOUCHARD	Sylvie BOULET
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX		
Claudine CHAFFAUD	Éric ELSENER	Françoise FIEVET
<i>Pouvoir S. BOULET</i>		<i>Pouvoir G. BOUCHARD</i>
Cyril GAGET	Sandrine HERAULT	Yoan LÉGARÉ
		<i>Absent</i>
Olivier MARIEN	Anne-Lise PARÉ	David PIFFAULT
<i>Absent</i>		
Philippe VALIGNAT		
<i>Pouvoir F. BARLE</i>		